

## Annexe 3

Délégués des conseils municipaux et suppléants

2026

### Communes de 9 000 à 30 799 habitants

\* Pas d'élection de délégués

(les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit : L.285 du code électoral)

\* Les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe L.289

L'élection des suppléants se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle

À la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel (art. L.289 et R.138 à R. 142 du code électoral )

Communes	Population municipale 2026	Nombre de conseillers municipaux	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
AMBERIEU-EN-BUGEY	15 934	33	33	9
BELLEY	9 388	29	29	8
DIVONNE-LES-BAINS	10 464	33	33	9
FERNEY-VOLTAIRE	12 094	33	33	9
GEX	13 627	33	33	9
MIRIBEL	10 395	33	33	9
OYONNAX	22 480	35	35	9
PREVESSIN-MOENS	9 153	29	29	8
SAINT-GENIS-POUILLY	14 432	33	33	9
VALSERHONE	16 712	35	35	9